

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 25 mars 2024

Délibération CA n° 202403-07

NOTE APPROBATION DE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION TRIPARTITE

La convention tripartite lie l'ANR et Bpifrance (ci-après désignés « les opérateurs ») au Chef de File du Programme P.U.I NORMANDIE financé (ci-après désigné « Programme »). C'est un contrat établi entre les opérateurs et le Chef de file Normandie Université précisant les conditions d'octroi et les modalités de versement des aides suivant l'exécution du projet.

Elle est signée dans le cadre de l'appel à propositions « Pôles Universitaires d'Innovation » (PUI), qui vise à capitaliser sur l'ensemble des initiatives, compétences, outils et acteurs de l'innovation existants sur son site pour en renforcer l'articulation, afin de maximiser l'impact des résultats de la recherche. Cet appel à propositions (AAP) s'inscrit dans une dynamique plus large d'accélération des actions engagées par le Gouvernement pour atteindre l'objectif de création de 500 start-ups *deeptech* par an en 2030.

Les deux objectifs principaux assignés aux PUI, dont le P.U.I Normandie sont :

- D'accroître l'efficacité et l'efficience des actions de soutien à l'innovation (recherche partenariale, transfert de technologie, entrepreneuriat) au sein du site ;
- D'augmenter et accélérer le flux de projets d'innovation émergeant des laboratoires de recherche et améliorer le taux de conversion vers l'innovation de ces projets, notamment par la création de start-ups *deeptech*.

Les actions mises en œuvre dans le cadre du Programme visent donc, sur le périmètre du Consortium, à mener une transformation opérationnelle permettant d'atteindre ces objectifs :

- En coconstruisant et communiquant sur une ambition d'accélération et de renforcement du potentiel de valorisation de la recherche du site ;
- En mettant en place des mécanismes renforcés de coordination des acteurs ;
- En déployant un plan d'action adapté aux différentes cibles.

L'objet du Programme est la mise en place et la pérennisation d'un Pôle Universitaire d'Innovation sur le périmètre du Consortium (dont l'accord négocié avec les représentants des établissements est fourni en annexe), conformément aux objectifs indiqués dans la demande d'aide.

Le Programme est exécuté par Normandie Université, en tant que chef de file, en partenariat avec les membres du Consortium, dans le cadre temporel suivant :

- La date de prise en compte des dépenses est le 21 septembre 2023 ;
- La date de démarrage effectif du Programme (T0) est le 15 mars 2024 ;
- La durée de réalisation du Programme est de 48 mois ;
- La date de fin de Programme est le 14 mars 2028.



Chaque Fondateur contribue au Programme par la réalisation de sa part du Programme, tel que présenté dans la feuille de route soumise le 10 octobre 2023 aux opérateurs.

Normandie Université a été mandatée par l'ensemble des autres Fondateurs pour présenter le Programme, déposer le dossier de demande d'aide et assurer la coordination du Programme, ainsi que le suivi de son exécution auprès des Opérateurs, en conformité avec l'Accord de Consortium négocié. Normandie Université informe chaque année les opérateurs de l'adaptation de la feuille de route.

La convention tripartite a également été présentée pour approbation au CODIR du P.U.I Normandie le 18 mars 2024

Le Conseil d'Administration approuve la signature de la convention tripartite telle que présentée et annexée à la présente délibération

Résultats des votes – Nombre de votants : 32
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Adoptée en Conseil d'Administration le 25 mars 2024,

Le Président de Normandie Université,

Ronan CONGAR

